

**TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES ACCÈS PMR DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC) DE LA SIMKO**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU Cedex  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95  
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

**2. Procédure de passation**

Procédure adaptée.

**3. Objet de la consultation**

Réalisation des travaux de mise en conformité des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des ERP (Établissements Recevant du Public) appartenant à la SIMKO. Les travaux concernent uniquement la mise en conformité des accès et cheminements extérieurs à l'ERP jusqu'à la porte d'entrée de celui-ci.

Les travaux sont localisés en trois secteurs bien définis et seront répartis en quatre (4) lots définis ci-après :

- Lot n° 1 : Gros-œuvre
- Lot n° 2 : Menuiseries Extérieures
- Lot n° 3 : Electricité
- Lot n° 4 : Peinture Signalétique

Dévolution en marchés de travaux séparés pour chacun des lots.

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les variantes sont autorisées. Les offres variables sont strictement interdites.

**4. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de 6 mois (y compris période de préparation de 1 mois).

**5. Date prévisionnelle de début des travaux**

3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

**6. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

**7. Conditions de participation / Critères d'attribution :**

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse des dossiers technique et de références. Les candidats ne présentant pas de capacités techniques et financières jugées suffisantes à la réalisation du (des) lot(s) concerné(s) seront écartés.

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

## **8. Modalités de financement / paiement**

- Financement : fonds propres
- Paiement : selon les modalités définies à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, prix global et forfaitaire, acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours, virement bancaire.

## **9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres**

Le dossier de consultation est disponible sur le profil d'acheteur de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **10. Adresse où les offres doivent être transmises :**

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **11. Date limite de réception des offres**

**Vendredi 26 Juin 2020 à 12 heures.**

## **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **13. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur.

Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

## **14. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

## **15. Organes de publication**

- . BOAMP
- . Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet [www.simko.fr](http://www.simko.fr)

## **16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

Lundi 25 Mai 2020